



*Les Amis des Arts
de l'agglomération de PONT DE CHERUY
Château Grammont - 38230 PONT DE CHERUY
www.amisdesarts38.com*

64^{ème} salon 2018

Peinture - sculpture - calligraphie

Invités d'honneur :

Evelyne DOUBLET peintre - NOUT sculptrice

Christiane MILLET enlumineuse et calligraphe

*Samedi 14 avril au dimanche 29 avril 2018
Château GRAMMONT à PONT DE CHERUY*

Ce salon s'adresse aux artistes amateurs et professionnels sélectionnés pour la qualité de leurs réalisations.

Le catalogue du salon présentera chaque artiste accompagné de la photo d'une de ses œuvres. Nous demandons donc à chacun, d'envoyer la photo numérique (format JPG de 2 Mo minimum) d'une des œuvres exposées, par mail à ada.pdc@free.fr. *Ne pas réduire ni corriger votre photo, nous nous en chargerons. La photo devra être mise en pièce jointe de votre courriel. Ne pas oublier d'indiquer le titre de la photo.*

Pour ceux qui préfèrent utiliser le courrier postal, il est possible de nous faire parvenir une photo (tirage papier original) avec la notice d'inscription, photo que nous vous rendrons après numérisation. Attention : veillez à indiquer votre nom avec la photo.

NB : Pour les notices renvoyées trop tard, leurs auteurs figureront au catalogue mais seront insérés en fin de liste.

Publicité : Les artistes qui le souhaitent pourront insérer une publicité (photo du même format que ci-dessus plus texte rédigé par vos soins (tarifs précisé dans la notice d'inscription jointe)

DATES DE RIGUEUR À RESPECTER

Le 30 janvier 2018 - Date limite de renvoi des notices et règlement et photos

Dépôt des œuvres :

☞ dimanche 8 avril 2018 : de 14 h 00 à 18 h 00

☞ lundi 9 avril 2018 : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi 14 avril 2018

☞ Vernissage et remise des récompenses à 17 heures au château sous chapiteau. Le salon est ouvert dès 15 h 00.

Dimanche 29 avril 2018

☞ Clôture du salon et retrait des œuvres à partir de 17 heures sans dérogation. – en cas d'impossibilité le dimanche sur rendez-vous

Important

Il est possible d'envoyer vos œuvres par poste ou transporteur, elles devront nous parvenir au plus tard le vendredi 6 avril à l'adresse indiquée en fin de notice. Elles vous seront réexpédiées en fin de salon (prévoir le coût de transport dans votre règlement).

Les emplacements sont limités, seuls les 85 premiers artistes (dont 16 sculpteurs) seront retenus

PRESENTATION DES ŒUVRES

A lire attentivement

Concernant les châssis huile ou acrylique

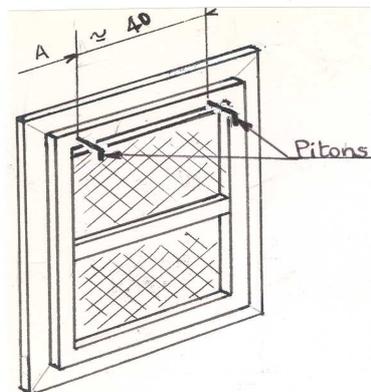
✓ Elles seront correctement encadrées (de préférence "Fibranne" et munies obligatoirement de **2 pitons équerres** (les tableaux sont accrochés sur 2 chaînes)

✓ Au dos, seront mentionnés : NOM, Prénom, adresse de l'artiste et prix de vente de l'œuvre

Etiquettes jointes à CONSERVER et A COLLER au dos du tableau (NE PAS RENVOYER)

✓ Sous-verre encadré solidement à l'exclusion du montage par agrafe

Pour les sculptures, fournir impérativement les socles



ACCROCHAGE

Une commission procédera à l'examen des toiles et se réservera, s'il y a lieu, le droit d'éliminer les œuvres non conformes à l'esprit du salon, sans aucun recours.

LES REPRODUCTIONS DE TABLEAUX NE SONT PAS ACCEPTÉES

DROITS A ACQUITTER

Droits d'inscription : ----- 20,00 €

Pour les peintres et calligraphes :

Largeur jusqu'à 60 cm inclus -3 tableaux ----- 15,00 € par œuvre
de 61 à 100 cm inclus -2 tableaux ----- 45,00 € pour 2 œuvres
supérieur à 101 cm - 1 tableau----- 45,00 €

Pour les sculpteurs : Hauteur inférieure à 60 cm. - 3 œuvres----- 15,00 € par œuvre
Hauteur de 61 à 100 cm - 2 œuvres----- 45,00 € pour 2 œuvres
Hauteur supérieure à 101 cm - 1 œuvre----- 45,00 €

VENTE DES ŒUVRES

L'association ne prélèvera aucun pourcentage sur les ventes. L'intégralité de la somme sera remise à l'artiste.

RECOMPENSES

Un jury décernera des prix, à savoir :

- Un grand prix du salon en peinture et un en sculpture, dotés chacun d'une prime de 150,00 Euros
- plusieurs médailles d'or, argent, bronze ainsi que des mentions dans les diverses catégories.

RESPONSABILITES

L'association veillera sur les œuvres présentées, mais décline toute responsabilité pour ce qui concerne les dommages de quelque nature qu'ils soient, les exposants peuvent éventuellement s'assurer eux-mêmes.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES auprès de :
Chantal COURAND : 06 81 27 48 45
Annick CHERPE : 06 24 40 19 96
Hervé SECOND : 07 67 56 56 84
Patrick FEBVAY : 06 85 41 32 34



Les Amis des Arts
de l'agglomération de PONT DE CHERUY
64^{me} salon 2018

NOTICE D'INSCRIPTION

(à remplir en **MAJUSCULES** et à nous retourner avant le **30 janvier 2018** par poste ou courriel)

Joindre une photo de bonne qualité par CD Rom (format JPG 2 Mo mini) ou sur papier pour le catalogue (adresse en bas de page) ou par mail à : ada.pdc@free.fr

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse _____

Téléphone : _____ **Adresse courriel :** _____ @ _____

Récompenses obtenues (2 maxi) : _____

Site internet – blog : _____

N°	TITRE DES ŒUVRES PEINTURE - CALLIGRAPHIE (en MAJUSCULE) (copies non admises)	TECHNIQUE huile, aquarelle, calligraphie,	PRIX	FORMAT en cm (largeur x hauteur)			Réf PHOTO (cocher l'œuvre concernée)	A REGLER
				< 65	65 à 100	> 101		
N° 1								
N° 2								
N° 3								
N°	SCULPTURE	Taille directe, autre technique (modelage, bronze etc..)	PRIX	Hauteur			Réf PHOTO (cocher l'œuvre concernée)	A REGLER
				< 60	60 à 100	> 101		
N° 1								
N° 2								
N° 3								
Droit d'inscription							20,00 €	
Frais de réexpédition : reconditionnement et frais transport								
TOTAL A REGLER (hors publicité)								
Publicité exposant			¼ page 50,00 €	½ page 80,00 €				
TOTAL (inscription + frais d'expédition + publicité éventuelle) Chèque à l'ordre des "AMIS DES ARTS"								

IMPORTANT :

L'exposant déclare :

"Je dégage l'association "les Amis des Arts" de l'agglomération de PONT DE CHERUY, de toute responsabilité en ce qui concerne les dommages de quelque nature qu'ils soient et les erreurs ou omissions qui pourraient être commises sur le catalogue. Je me soumetts, en outre, aux décisions du jury".

"J'accepte que mes œuvres paraissent en photo sur le site Internet de l'association". En cas de non réponse, nous considérerons que vous acceptez.

L'inscription au catalogue n'est garantie que pour les notices parvenues à la date fixée soit au plus tard le **30 janvier 2018**

Cette notice accompagnée de votre règlement est à renvoyer à l'adresse suivante :

Mme Chantal COURAND

Secrétaire Générale Amis des Arts

20 chemin de Bichissois

38460 LEYRIEU - ☎ 04.74 90 78 72 / 06 81 27 48 45

Signature

Étiquettes à coller au dos de vos œuvres

<i>Les AMIS DES ARTS de l'agglomération de PONT DE CHERUY</i>
NOM :
Adresse :
Titre de l'œuvre :
Catégorie :
Prix : euros

<i>Les AMIS DES ARTS de l'agglomération de PONT DE CHERUY</i>
NOM :
Adresse :
Titre de l'œuvre :
Catégorie :
Prix : euros

<i>Les AMIS DES ARTS de l'agglomération de PONT DE CHERUY</i>
NOM :
Adresse :
Titre de l'œuvre :
Catégorie :
Prix : euros